

Pour une vraie revalorisation des salaires, pas une opération pièces jaunes.



Lors des négociations annuelles 2017, seul le syndicat SUD avait porté comme revendication salariale la redistribution de l'ensemble des économies dont le CITS, même si d'autres organisations syndicales en avaient formulé une simple demande en comité d'entreprise.

Grâce à la mobilisation des salarié-es le 27 Novembre puis 21 Décembre 2017 à l'appel de SUD, la direction générale avait finalement cédé et décidé d'octroyer une prime de 300€.

Jamais dans l'histoire du syndicalisme, les salarié-es n'ont obtenu gain de cause sans créer de rapport de force et sans se mobiliser, toutes les autres organisations syndicales de l'Adapei 69 ne peuvent l'ignorer.

Penser et déclarer dans un communiqué CGT que le simple fait de demander une augmentation de salaire à son employeur permet de l'obtenir est un leurre pour les salarié-es.

Voici quelques exemples de négociations sur le salaire dans d'autres associations du médico-social :

A l'Adapei de l'Ain, c'est suite à la mobilisation des salarié-es à l'appel de SUD que les collègues ont pu aussi obtenir une prime de 100€ et la

prise en charge de 100% de la complémentaire par l'employeur.

A l'ALGED ou l'ARIMC, d'autres associations du médico-social, c'est la direction elle-même qui a fait des propositions.

Pour l'Adapei 69, la direction générale n'avait aucune proposition à faire à la première réunion le 27 Novembre et ce n'est qu'à la seconde réunion du 21 Décembre, après une suspension de séance, que nous avons obtenu une proposition.

Sans doute la crainte d'un nouvel envahissement du siège après celui du 27 Novembre 2017 suite à l'appel à la grève et à la mobilisation dans les établissements et devant le siège le jour des négociations.

Pour SUD, même si nous sommes signataires de l'accord d'entreprise, cette prime annuelle de 300€ brute (25€ par mois) reste très insuffisante au regard des 4,4 millions d'économies réalisées de 2015 à 2017 (soit 2200€ par salarié-es).

Les prochaines négociations 2018 sur les salaires s'ouvrent le 20 Mars 2018.

Afin d'obtenir une vraie revalorisation de nos salaires, exigeons ensemble syndiqués et non-syndiqués la redistribution de la totalité des économies.

SUD appelle le 20 Mars 2018 à un mouvement de grève et des débrayages

SUD Santé Sociaux du Rhône- 2 rue Chavannes 69001 Lyon. Tél 0478304954. Mél sud.crc.rhone@wanadoo.fr

Site internet : www.sudsantesociaux69.org

**Pour une vraie revalorisation
des salaires, pas une
opération pièces jaunes.**

**dans tous les
établissements et à un
rassemblement devant le
siège à 14h.**

**POUR LES 70 ANS DE
L'ADAPEI : 1900€ POUR
TOUTES ET TOUS**